

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune Municipale de La Neuveville

PUBLICATION

ÉLECTIONS MUNICIPALES

(renouvellement général des autorités communales)

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 27 octobre 2024 pour procéder à l'élection de

- 35 membres du Conseil général
- 6 membres du Conseil municipal
- 1 maire

pour une nouvelle période administrative de quatre ans 2025 - 2028.

Le scrutin sera ouvert:

dimanche 27 octobre 2024 de 10h. à 12h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 27 octobre 2024 de 10h à 12h dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Commune Municipale de La Neuveville

Élections municipales du 27 octobre 2024

Conseil général
Conseil municipal
Maire

A. Système proportionnel: Conseil général et Conseil municipal

Les électeurs et les électrices peuvent utiliser:

- soit le bulletin officiel
- soit un bulletin non officiel imprimé avec les noms des candidats/es par parti.

Le bulletin officiel contient autant de lignes libres qu'il y a de sièges à pourvoir:

pour le Conseil général: 35

pour le Conseil municipal: 6

Ce bulletin contient en outre, en haut, une ligne pour la désignation du parti auquel les électeurs et les électrices désirent donner leurs suffrages.

Un bulletin n'est valable que s'il contient au moins le nom d'un candidat ou d'une candidate réellement proposé/e par un parti.

Les électeurs et les électrices peuvent inscrire sur les bulletins autant de candidats ou de candidates qu'il y a de membres à élire. Ils et elles peuvent choisir parmi les candidats et les candidates des différentes listes, mais ils et elles ne peuvent inscrire le nom d'un candidat ou d'une candidate **que deux fois** (cumul) et leur bulletin ne doit contenir que:

- 35 suffrages au maximum pour le Conseil général
- 6 suffrages au maximum pour le Conseil municipal.

Les noms qui sont de trop seront biffés par le Bureau de dépouillement. Tout suffrage écrit

d'une manière illisible ou désignant un candidat ou une candidate d'une façon imprécise sera également biffé.

Les noms qui ne figurent sur aucune des listes déposées n'entrent pas en ligne de compte.

Afin de faciliter le dépouillement, les électeurs et les électrices sont instamment priés d'ajouter, devant chaque nom, le numéro exact de chaque candidat ou candidate. Sur les bulletins imprimés par les partis, ces numéros sont déjà mentionnés.

Lorsque les électeurs et les électrices se servent d'un bulletin non officiel, imprimé, ils et elles peuvent éliminer un ou plusieurs candidats ou candidates et remplacer les noms biffés par d'autres noms, provenant d'autres listes. Toutefois, ces modifications doivent être manuscrites et il faut veiller à ne pas avoir sur son bulletin: plus de 35 suffrages pour le Conseil général, plus de 6 suffrages pour le Conseil municipal.

B. Suffrages complémentaires et suffrages blancs

Si un bulletin contient moins de suffrages nominatifs (noms de candidats ou de candidates) qu'il n'y a de sièges à pourvoir, les lignes libres (suffrages non exprimés) comptent comme autant de suffrages complémentaires au profit du parti dont la dénomination figure en tête du bulletin.

Lorsque le bulletin ne porte pas de dénomination de parti ou une dénomination biffée ou non enregistrée, ou encore plusieurs dénominations, les lignes libres (suffrages non exprimés) sont considérées comme suffrages blancs ne revenant à aucun parti.

C. Système majoritaire: Mairie

L'élection du/de la maire se déroulera selon le système majoritaire. Les électeurs et les électrices peuvent utiliser soit le **bulletin officiel** reçu avec la carte de légitimation, soit un **bulletin non officiel imprimé par un parti**. Le cumul n'est pas autorisé. Est élu ou élue le candidat ou la candidate qui obtient la majorité absolue. En cas de ballottage, le Conseil municipal ordonne un deuxième tour de scrutin.

D. Nullité du vote:

- Les bulletins non timbrés par le bureau électoral ne sont pas pris en considération.
- Les bulletins timbrés sont nuls
 - s'ils ne proviennent pas du jeu de bulletins officiels et non officiels établi par l'administration communale
 - s'ils sont remplis ou modifiés autrement qu'à la main par l'électeur ou l'électrice (pas de copies ni de collages autorisés)
 - s'ils n'expriment pas clairement la volonté de l'électeur ou de l'électrice
 - s'ils contiennent des remarques portant atteinte à l'honneur
 - s'ils sont marqués de signes
 - s'ils contiennent la dénomination ou le numéro d'ordre d'une liste électorale mais aucun nom de candidat ou candidate
 - si seuls des numéros de candidats ou de candidates sont inscrits, mais sans les noms
 - pour une élection au système majoritaire (mairie), s'ils contiennent un nombre de noms supérieur à un seul candidat

C. Le vote par correspondance est nul si

- le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée
- la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électrice
- l'enveloppe-réponse contient plus d'une carte de légitimation

- l'enveloppe-réponse parvient à la commune après le délai fixé

- l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote contient deux ou plusieurs bulletins remplis différemment

D. Cas particulier

- Si l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote contient plusieurs bulletins remplis de manière identique, seul un de ces bulletins est valable.

Chancellerie Municipale

Municipalité de La Neuveville

Élections municipales 2024

Informations importantes pour voter

A. Bulletins électoraux

Nous faisons suite à plusieurs questions qui ont été posées à l'administration municipale concernant l'utilisation des bulletins électoraux.

Les enveloppes que vous avez reçues pour participer aux élections municipales du 27 octobre 2024 contiennent deux types de bulletins électoraux:

- Les «bulletins officiels», sur lesquels aucun nom de candidate ou de candidat n'est inscrit. Ceux-ci peuvent être complétés à la main par les électrices et les électeurs.
- Les «bulletins non officiels» qui, malgré cette appellation, peuvent être utilisés pour le vote. Sur ces bulletins, les noms des candidates et des candidats sont pré-imprimés. Ils peuvent être modifiés à la main par les électrices et les électeurs ou glissés tels quels dans l'enveloppe de vote par correspondance ou dans l'urne électorale.

B. Instructions de vote

Les informations sur la manière de voter se trouvent sur le site Internet communal sous la rubrique «Dernières actualités» ainsi que dans la Feuille officielle locale (Le Courrier). De plus, l'administration municipale (coordonnées sur <https://www.laneuveville.ch>) se tient à la disposition des électrices et des électeurs en cas de questions.

C. Vote par correspondance

- La carte de légitimation (carte d'électrice ou d'électeur) doit être signée de sa main.
- Les bulletins électoraux doivent être glissés dans l'enveloppe gris foncé (sans fenêtre) nommée «Enveloppe de vote pour bulletin électoral/bulletin de vote».
- Le tout (carte de légitimation et enveloppe foncée) doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe gris clair (avec une grande fenêtre) nommée «Enveloppe à utiliser pour le vote par correspondance».
- Le pli peut enfin être transmis à la Commune (boîte aux lettres de la Mairie ou par poste).
- A défaut, le vote n'est pas valable.
- Les instructions ci-dessus sont inscrites sur les deux enveloppes susmentionnées.

Merci de votre attention.

Octobre 2024

Chancellerie Municipale

Élections municipales du 27 octobre 2024

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Présidente: M^{me} MACABREY Laurence

Vice-président: M. PRONGUÉ François

Secrétaire: M. HARSCH Nicolas

Membres

M^{mes} MM.
 BUCCIARELLI Sophie ALTHAUS Jean Pierre
 CHOPARD Marie Chantal CATALDO Sandro
 DICK Carine DICK Jean-Marc
 DICK Célia ENGEL Kyrian
 MÜLLER Maryse GAUCHAT Alain
 HARTOG Gerardus
 LACHAT Romain
 MUELLER Daniel
 SCHNEEBERGER Yves

Élections municipales du 27 octobre 2024

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Présidente: M^{me} MACABREY Laurence

Vice-président: M. PRONGUÉ François

Secrétaire: M. HARSCH Nicolas

Membres

M^{mes} M.
 HAMEL PAGLIARI France HODEL Manuel
 HOFSTETTER Caroline

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire):

M^{me} HIRT Olivia et M. KRAUS Basil

Municipalité de La Neuveville

Publication

Le 14 octobre 2024, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé l'Ordonnance sur le fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie (OECUREN) de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Ce texte peut être consulté auprès du SELN (Service de l'équipement de La Neuveville), chemin du Vignoble 21, 2520 La Neuveville, pendant 30 jours dès sa date de publication.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 25 octobre 2024

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur la révision de l'ordonnance sur les tarifs d'électricité de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 32 du 6 septembre 2024 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Ces tarifs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

La Neuveville, le 25 octobre 2024

Le Chancelier Municipal

V. Carbone

Taille saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes:

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50cm par rapport

au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur de la chaussée). Cette hauteur réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 24 novembre au plus tard.

Si le nécessaire ne devrait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions pour votre collaboration.

L'administration communale

Avec les déchets, on s'organise



Les déchets verts valent de l'or

Les déchets verts représentent une matière organique riche en nutriments et très utile. On peut les transformer en compost afin de les réintroduire sous forme d'engrais naturel dans le sol. Trier les déchets verts est un geste important pour la planète qui devient heureusement de plus en plus naturel pour la population. Toutefois, vu l'importance de cette action, il est primordial de rappeler certains points.

Où déposer les déchets verts?

Plusieurs containers de 800L conçus pour la récolte des déchets compostables sont disponibles sur le territoire neuvevillois. Trop souvent, des déchets non biodégradables y sont déposés tels que du plastique, du verre et des cannettes. Il est important aussi de rappeler que seuls les sacs biodégradables à base de produits végétaux, reconnaissables par leur quadrillage vert et le sigle OK compost sont compatibles, les sacs biodégradables de la grande distribution ne doivent pas être déposés dans les déchets verts.

Déchets verts OK

Tout ce qui provient de votre jardin est compostable: tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes, mais également les plantes d'intérieur, la sciure et les copeaux de bois. Vos déchets de cuisine aussi sont précieux: épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs, marc de café ou filtres à thé.

Déchets verts STOP

Par contre, les restes de repas ne sont pas compostables! Il en va de même pour les huiles de friture, les couches culottes, les litières pour chats, tous les sacs en plastique, le gravier, le sable et les cailloux, les poussières d'aspirateur, les balayures, les gravats et le plâtre, le bois de menuiserie, le verre, le métal, les textiles ainsi que les déchets de jardin traités et les plantes malades.

Le personnel de la déchetterie et du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuvevilloise pour toutes questions.

Pour un Noël chaleureux le soir du 24 décembre 2024!

Avis à toutes les personnes intéressées à passer cette soirée de Noël avec nous le mardi 24 décembre 2024 au Centre des Épancheurs (en face de la gare de La Neuveville)

Si vous êtes seul(e) et n'avez rien de prévu ce soir-là, si vous avez envie de passer une sympathique soirée en notre compagnie, alors venez nous rejoindre!

Dès 18h30, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 18 décembre 2024 par courrier à:

Contrôle des habitants
 M^{me} M. Ramdoo Dick
 Place du Marché 3
 2520 La Neuveville

Merci de mentionner votre nom, prénom, adresse postale complète.

(Une demande par personne).



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
 www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
 LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
 VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
 La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
 Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérante : SBTech SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles.

Auteur du projet : GLS Architekten AG, M. Nik Liechti, Zentralstrasse 115, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 2483, au lieu-dit : «Les Charmilles 14», Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un bâtiment industriel pour les sociétés Christen Galvano SA (entreprise de conception, fabrication et montage d'installations pour le traitement de surface, bureau d'ingénieur, consulting et conseil en traitement de surface) et Racks Concepts Sàrl (entreprise de fabrication d'outillage pour le traitement de surface, peinture d'outillage), aménagement de 14 places de stationnement au Sud et de 2 places de stationnement ainsi qu'une passerelle au Nord du bâtiment, pose de réclames lumineuses en façades Nord, Est et Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : AI.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro, Chenaux 24, 2517 Diesse

Auteur du projet : Groupe E Arc SA, Route de la Gare 64, 2017 Boudry

Propriétaires fonciers : M^{me} et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro

Projet : Pose de 16 panneaux photovoltaïques noirs au sol au Sud de la propriété, Chenaux 24, parcelle 2092, village de Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 25 octobre au 24 novembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 octobre 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Francine et Yvan Giaouque, Le Rafour 26, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaire foncier : M. Yvan Giaouque, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2101, Le Rafour 26, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 25 octobre au 24 novembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 octobre 2024

Secrétariat communal

Crèche communale « La Luciole »

Recherche stagiaire crèche

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale «La Luciole», la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

Un(e) stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée d'une année, suivie de l'apprentissage d'ASE en 2026.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désirez de vous investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2025

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 30 novembre 2024** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse

M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au N° de tél. 032 315 18 00 auprès de M^{me} Adeline Devaud (responsable).

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du collège de district de La Neuveville

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du collège de district de La Neuveville, nous sommes à la recherche, pour le **01.01.2025**, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du collège de district de La Neuveville - 3 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles, soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 11 octobre 2024

Le Conseil communal

Un village en musique

Tu as aimé la fête villageoise de Lamboing 2024?

Nous cherchons des personnes motivées à intégrer le comité pour la fête villageoise de Diesse 2025!

Qu'est-ce qu'on y gagne d'être dans le comité ?

- Une expérience inoubliable
- Des rencontres inattendues et qui en valent la peine
- La possibilité de données des étoiles dans les yeux aux habitants du plateau de Diesse
- Une reconnaissance qui fait chaud au cœur

Alors n'hésite plus et prend contact!

melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

032 315 70 70

fvplateau@gmail.com

079 312 37 28

FSG La Neuveville – La Sportive du Plateau de Diesse

Course d'Orientation – Halloween

Les sociétés de gymnastique du Plateau de Diesse et de La Neuveville organisent une course d'orientation avec possibilité de participation individuelle ou en équipe

Le samedi 26 octobre 2024 à 9h30

Stand de tir de Prêles - Participation gratuite

GPS: 47.094395/7.118113

Tous les sportifs et sportives amateurs de la région sont conviés à cet événement, avec un parcours parents-enfants.

Plusieurs niveaux de difficultés seront proposés, pour tous les âges et conditions. La course d'orientation se pratique avec une carte, qui vous sera remise sur place, boussole conseillée. Portez long pour éviter les tiques!

Nous nous retrouverons ensuite à la place de pique-nique, ou au stand de tir, où une braise sera mise à disposition pour vos grillades. Apéro offert par La Sportive et la FSG La Neuveville.

Inscription gratuite : info@lasportive.ch et sur place pour les retardataires. Les inscriptions sont individuelles, les équipes seront formées sur place. Message d'annulation sur www.lasportive.ch

FSG La Neuveville – La Sportive du Plateau de Diesse

Course d'orientation d'Halloween

Aux associations sportives de la région.

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que nous convions à cette 9^e édition de la course d'Halloween.

Elle se tiendra le samedi 26 octobre 2024 au stand de Tir de Prêles. (NDLR : Consultez avis ci-dessus)

Il s'agit bien sûr d'une manifestation qui n'a d'autre but qu'une rencontre amicale. Les Participations peuvent être individuelles ou en groupes.

1. Deux parcours seront proposés pour différents niveaux de préparation et pour les enfants
2. La participation est gratuite et il sera possible de s'inscrire sur place ou sur le site internet de La Sportive, ce que nous encourageons vivement en raison de la préparation, en particulier pour l'impression des cartes du parcours. Pour ceux qui participent en équipes, celles-ci seront formées sur place. Un message d'annulation paraîtra sur le site de La Sportive en cas de force majeure.
3. Un pique-nique clôturera la manifestation, à la place de pique-nique ou au stand de tir selon la météo, où chacun amène son repas, une braise sera à disposition.
4. Un apéro sera offert conjointement par la FSG-La Neuveville et La Sportive du Plateau de Diesse.
5. En annexe vous recevez le flyer d'information. (NDLR : Consultez avis ci-dessus)

Nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir cette information à tous vos membres.

Avec nos meilleures salutations

Pour les sociétés FSG La Neuveville et La Sportive du Plateau de Diesse

Fabian Perrot, Richard Mamie, Laurent Anex, Julien Lehman et Jonathan Geiser

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de novembre, un après-midi en musique et en mouvements est prévu grâce à la venue de Madame Irène Cattin qui vous invitera à de petits voyages dansants assis et en cercle. Cela sera suivi d'un repas. Cette rencontre aura lieu le :

Mercredi 13 novembre 2024 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 8 novembre 2024 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le **signifier au moment de leur inscription.**

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'octobre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.



eBill – sûr, simple et écologique

Vous avez, dès à présent, la possibilité de recevoir électroniquement les factures directement dans votre espace bancaire.

Inscrivez-vous depuis votre e-banking, sous la rubrique e-bill. Dans la liste des fournisseurs, vous nous trouvez sous: Commune mixte de Plateau de Diesse.

L'administration communale

Factures de fin d'année

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune sont priées de les faire parvenir à l'administration communale **d'ici au 8 novembre 2024.**

L'administration communale

Votations Fédérales – Dimanche 24.11.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 24 novembre au bureau de vote de 10h à 12h.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance,**

mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. **Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!**
2. **Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.**

Présidence: M. Frédéric Racine

Administration: M^{me} Catherine Rossetti

Bureau de vote

Dimanche 24 novembre 2024 de 09h45 à 12h00

Membres: M. Steve Käser
M^{me} Chantal Le Boul'ch

Suppléante: M^{me} Roxane Lehmann

Bureau de dépouillement

Dimanche 24 novembre 2024 dès 10h00

Membres: M. Daniel Krähenmann
M. Lucien Lack
M. Patric Keller
M^{me} Laurence Leborne
M^{me} Marietta Kinkio-Martinez
M^{me} Myriam Liechi

Suppléants: M^{me} Mendy Leuenberger

M. Christophe Lecomte

L'administration communale

Le dicastère des finances de la Commune Mixte De Plateau De Diesse recherche,

pour renforcer son département et pour une durée indéterminée

un.e collaborateur.trice aux finances à 50%

Champs d'activités

- Enregistrement régulier d'écritures comptables récurrentes
- Facturation aux débiteurs (taxes communales, émoluments)
- Traitement des factures créanciers et contrôle des pièces justificatives y afférentes
- Gestion des débiteurs et du contentieux
- Gestion du parc informatique de la commune (évolution technologique et investissements y relatifs, mise à jour du site Internet)
- Gestion des locations des bâtiments communaux
- Traitement des données fiscales du registre cantonal des impôts (partage, remises, assujettissements)
- Soutien au secrétariat communal

Formation et expérience

- CFC de commerce ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine de l'administration publique (un plus)
- Connaissances du MCH2 (un plus)
- Bonnes connaissances des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (ProConcept ERP, un plus)

Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens des responsabilités
- Bonne capacité d'adaptation

Nous offrons

- Un travail varié et offrant une grande autonomie
- Environnement de travail moderne et agréable

- Contacts avec les citoyens et les administrations
- Prestations sociales avantageuses
- Possibilité de formation continue (diplôme de cadre en administration communale)

Classe de traitement: 11 sur l'échelle communale

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2025 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention

«postulation» et accompagnée des documents usuels à :

Commune Mixte De Plateau De Diesse
M. Daniel Hanser,
resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 15 novembre 2024

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Octobre		
Lundi	28	8h à 12h
Novembre		
Samedi	2	8h à 12h
Lundi	4	8h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.
Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi **26 octobre** de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérants: Natacha et Cédric Perrinjaquet, Chemin de Brevoit 2, 2518 Nods

Auteur du projet: Solar Plus Swiss SA, Chemin de Praz 23, 1424 Champagne

Propriétaires fonciers: Natacha et Cédric Perrinjaquet, Chemin de Brevoit 2, 2518 Nods

Projet: Pose de panneaux photovoltaïques en toiture Sud-Est sur RF 2381 du ban de Nods, Chemin de Brevoit 2

Zone: Village Ancien (VA)

Dérogation: Aucune

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 18.10.2024

Administration communale

Avis de construction

Requérante: Maison Roche Sàrl, par M. Rabie Bellachia, Rue de Chêne-Bougeries 23, 1224 Chêne-Bougeries.

Auteur du projet: FP Architectes Sàrl, Route de Neuchâtel 9, 2088 Cressier.

Emplacement: parcelle N° 2265, au lieu-dit: «Route de Chasseral», commune de Nods.

Projet: démolition des courts de tennis et du bâtiment «Route de Chasseral 39»; construction de 6 villas en rangée avec accès à un garage souterrain de 6 places, pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques en toiture, aménagement de 2 places de stationnement extérieures et création de jardins privatifs et d'un espace extérieur commun.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

N° eBau 2024-4888

Annule et remplace les publications parues les 12 juillet et 9 août 2024

Requérante: Vanessa Zerbin, Route de Chasseral 27, 2518 Nods

Auteur du projet: Viteos SA, Quai Max-Petitpierre 4, 2002 Neuchâtel 1

Propriétaire foncière: Vanessa Zerbin, Route de Chasseral 27, 2518 Nods

Projet: Installation d'une Pompe à chaleur air-eau en façade nord en remplacement d'une installation de chauffage existante (mazout) sur RF 2533 du ban de Nods, Route de Chasseral 27

Zone: Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation: Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.10.2024

Administration communale

Commune mixte de Nods

Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarquer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

Votations/Élection du 24 novembre 2024

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Véronique Aubry

Membres: Schaffter Olivier

Schmid Niklaus

Schneider Marianne

Schnyder Eric

Membre suppléant: Schouwey Amélie

Administration: Viviane Sunier

Conseil Communal

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Foire de Diesse

Lundi 28 octobre

Le groupe d'animation de Plateau de Diesse se réjouit de vous retrouver nombreux/nombreuses et de partager une belle foire de Diesse avec vous, avec au programme:

- Marché d'ici et d'ailleurs dès 09h00
- Pains et pâtisseries proposés par les Dames de la Vulg (entrée du Battoir)
- Restauration le midi au Battoir par le club hippique de Diesse
- Vente de soupe aux pois par les élèves des 7H/8H, sur place ou à l'emporter
- Promenades à dos de poney
- Trampoline
- Spectacle «Twist and Shout» à 14h30
- Mini-disco à 17h30
- Concert du groupe «The Waffle Maschine Orchestra» (musique americana, swingjazz), dès 18h30
- Restauration le soir dès 16h30 par Titi Pizza.



Sortie «pleine lune»

avec fondue le 14 novembre

Le groupe d'animations de Plateau de Diesse vous invite à venir faire une balade au clair de

lune, agrémentée d'une fondue à la place de pique-nique de Pentier.

Rendez-vous à 19h devant l'ancienne école de Diesse.

Apportez votre fourchette à fondue et un gobelet pour du vin ou du thé chaud.

La fondue est offerte ainsi qu'un verre de vin et du thé. Rien ne vous empêche d'apporter une bouteille pour compléter...

Habillez-vous chaudement, nous nous occupons du reste.

Sur inscription jusqu'au lundi 11 novembre chez: Anne-Lise Schild 079 820 85 54

Ensemble faisons vivre notre région!



Commune Bourgeoise de Prêles – Aux ayants droit

Convocation

à l'assemblée ordinaire
du jeudi 28 novembre 2024 à 19h

au bâtiment administratif bourgeois
(Chemin du Stand 3)

Ordre du jour

1. Budget 2025
2. Elections
 - a) Deux conseillers.ères pour la législature 2025-2028
 - b) Vice-président.e pour la législature 2025-2028
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un apéro dinatoire

Informations

Les différents documents concernant cette assemblée sont déposés en consultation à l'administration ainsi que sur notre site internet.

Les bourgeois.es souhaitant reprendre les postes à repourvoir sont prié.e.s de se manifester auprès du Président, M. Vincent Giauque (079 811 58 53). Merci par avance.

L'administration est ouverte au public le mardi après-midi de 13h30 à 17h30 et le jeudi matin de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.

www.bourgeoisie-preles.ch

Prêles, le 25 octobre 2024



Les sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse recrutent!

Tu cherches à t'investir dans une activité essentielle à notre société? Une aventure passionnante, faite de camaraderie, de solidarité et de courage? Tu es majeur-e et en bonne santé?

Les sapeurs-pompiers du Jura bernois organisent conjointement une soirée de recrutement qui aura lieu le 28 octobre 2024, à 19h30. Pour les habitants du plateau de Diesse, retrouvez-nous au hangar de Nods sous le bâtiment communal afin de découvrir notre travail, échanger avec nous et poser toutes les questions que tu souhaites.

Fais de ton rêve une réalité et rejoins-nous pour accomplir toutes sortes de missions: lutte contre le feu, pollution, sauvetage, et bien d'autres. Notre travail est d'une grande diversité.

Viens avec tes compétences et tes qualités personnelles, homme ou femme, chacun a sa place. Nous nous réjouissons de faire ta connaissance.

10 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 27 octobre

10h, à la Blanche Eglise, culte « mon jardin, ma graine spirituelle » avec Stefan Wilczynski et Thierry Jacot

Textes bibliques: Genèse 2, 15 / Genèse 3, 23 / Amos 9, 13-14

Cantiques: 35/20, 31/14, 35/19, 36/29, 47/05

Mardi 29 octobre

19h, au 1er étage de la New Croix-Blanche, rencontre Point de vue: un moment pour aborder des thèmes existentiels, sociétaux, éthiques, philosophiques et spirituelles autour d'un café. Gratuit et sans inscription

Mercredi 30 octobre

10h, salle Schwander, prière et partage biblique 13h30, maison de paroisse, après-midi «animaux» pour les 1 à 6H

18h, Bienne Unihockey, KT cycle 3 9H

Dimanche 3 novembre

10h, à la Blanche Eglise, culte avec le pasteur Jean-Eric Bertholet

Dimanche 10 novembre

Accueil dès 11h30 à la salle des Epancheurs, repas choucroute caritatif. Inscription jusqu'au 3 novembre au secrétariat.

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53

Sara Holzmann, 079 654 63 58

Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des

prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Freitag, 25. Oktober

18.15 Uhr, Carnotzet J.-F. Perrot, Twann: Trüetele-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Matjaz Plazet (Akkordeon) im Carnotzet J.-F. Perrot, Dorfgasse 49, Twann.

Pikettdienst

25. bis 27. Oktober: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

28. bis 31. Oktober: Pfrn. Corinne Kurz (Telefon 079 289 85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 27 octobre, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Choeur Parkinsonne

Dimanche 27 octobre, 17h00, culte avec la participation de la Chorale Parkinsonne. Cette chorale est composée et de chanteuses et chanteurs touchés par la maladie de parkinson. Leurs chants sont un magnifique témoignage de courage et d'espoir.

Un carnet de deuil

Quels moyens pour avancer dans son deuil? Conférence avec Mme Marie-Josèphe Varrin, infirmière en soin palliatif. Elle présentera les carnets de deuil dont elle est l'initiatrice: Mardi 29 octobre, 19h30, Maison de paroisse de Diesse, entrée libre, collecte.

Dimanche 3 novembre

Culte de la Réformation à Nods, 10h00

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 27 octobre

10h à Nods, culte.

Mardi 29 octobre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 3 novembre

10h à Nods, culte avec Sainte-Cène.

Mardi 5 novembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 10 novembre

10h, culte à Diesse

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolì@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE DE BIENNE

Assemblée générale de la paroisse

Dimanche, 24 novembre 2024, 10h45 à l'église catholique-chrétienne de Bienne

Ordre du jour

1. Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mai 2024
3. Finances
 - 3.1 Budget 2025
 - 3.2 Plan financier 2025 - 2030
 - 3.3 Fixation de la quotité de l'impôt paroissial
4. Eglise Epiphanie
 - 4.1 Réaménagement place de l'église (ville de Bienne)
 - 4.2 Contrat arrê de bus
 - 4.3 Vente partie du jardin (Funi)
5. Demandes de crédit
 - 5.1 Rénovation sonnerie des cloches CHF 50'000
 - 5.2 Rénovation de la maison de paroisse CHF 35'000
6. Introduction GEVER
7. Divers

Toutes les personnes ayant droit de vote sont invitées à participer à cette assemblée de paroisse.

Au nom du Conseil de paroisse

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024

Samedi et dimanche 14h30 à 17h30

Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et

Nos adieux au masque péruvien

Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces

www.museelaneuveville.ch

musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de

13h30 à 17h. Visites guidées et locations de salles sur

demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,

contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Dimanche 27.10.2024 17h00 Cie de Bois de d'Os

Samedi 02.11.2024 20h30 Rosset-Donnet Monay

Dimanche 03.11.2024 17h00 Rosset-Donnet Monay

Samedi 16.11.2024 20h30 Le Beau Lac de Bâle

Samedi 23.11.2024 20h30 La fête à Tordu & Co

PLATEAU VIVANT

Évènements à venir dans la Maison du Plateau

Ce dimanche 27 octobre 9h30-11h30

Petit déjeuner, buffet, jeux pour les enfants suivi d'une action peinture/rénovations pour les motivés

Mercredi 30 octobre 8h-18h

Inauguration de l'espace de Coworking Coopératif du

Plateau CoCo

Tu souhaites t'inscrire à un événement, t'engager à

Plateau Vivant ou réserver une salle de la Maison >

contact 079 699 42 18 ou contact@plateau-vivant.ch